Recherches féministes



Femmes, vieillesse et pauvreté à Paris dans la première moitié du XIXe siècle

Christine Piette

Volume 9, numéro 2, 1996

Les âges de la vie

URI: https://id.erudit.org/iderudit/057886ar DOI: https://doi.org/10.7202/057886ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé) 1705-9240 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Piette, C. (1996). Femmes, vieillesse et pauvreté à Paris dans la première moitié du XIXe siècle. Recherches féministes, 9(2), 13–41. https://doi.org/10.7202/057886ar

Résumé de l'article

Les femmes âgées à Paris répondent, dans la première moitié du XIX ^e siècle, à des caractéristiques démographiques particulières. Elles sont d'abord plus nombreuses que les hommes du même âge et ce trait s'avère de plus en plus marqué avec le vieillissement. Elles sont également beaucoup plus souvent veuves ou célibataires. C'est sans doute d'ailleurs cette différence qui entraîne leur plus grande précarité et un statut socio-économique qui les situe dans la catégorie sociale la plus misérable de toute la société parisienne. À l'époque, on s'est cependant peu préoccupé des problèmes spécifiques auxquels elles étaient confrontées. Les témoignages convergent pour établir leur grande pauvreté, mais le plus grand silence entoure le détail de leurs conditions de vie. Ce n'est que récemment que leur situation a commencé à intéresser les historiennes et il n'est pas étonnant que plusieurs questions fondamentales restent à explorer.

Tous droits réservés © Recherches féministes, Université Laval, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

ARTICLES

Femmes, vieillesse et pauvreté à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle

Christine Piette

L'histoire de la vieillesse est jeune. Comme toutes les nouvelles tendances historiographiques, elle s'est développée avec la prise de conscience d'une nouvelle réalité dans le monde contemporain, soit, en l'occurrence, celle de l'importance numérique des personnes âgées dans nos sociétés occidentales. Le nouveau concept de «vieillissement» de la population¹, né dans la première moitié de ce siècle, a entraîné avec lui toute une réflexion sur les conséquences multiples de ce phénomène démographique, principalement sur les plans économique, social et politique. La discipline historique, à son tour, depuis le milieu des années 1970, s'est penchée sur cette réalité pour en analyser les dimensions à des époques antérieures². La pertinence de mener de telles recherches sur des périodes où à peine 10 %, 20 % ou au maximum 30 % des individus pouvaient espérer célébrer leur soixantième anniversaire (pour la France, Bourdelais 1993: 196) peut paraître moins évidente que sur la période actuelle où entre 80 et 90 % de la population atteint cet âge. Toutefois, même si dans le passé la population des personnes âgées était beaucoup plus faible qu'aujourd'hui, leur étude est au cœur de problématiques majeures, en particulier celles de la pauvreté, de la solitude, du veuvage et même du suicide. Ce sont là des réalités qui, de tout temps, ont accompagné la vieillesse. Elles prennent au XIXe siècle, avec l'industrialisation et l'urbanisation, une dimension nouvelle qui coïncide avec un début de vieillissement de la population, du moins en France. On y observe, en effet, plus rapidement que dans les autres pays européens, ce que les démographes ont dénommé la «transition démographique» (Chesnais 1986), soit une chute de la natalité et de la mortalité qui caractérise tous les pays au moment de leur entrée dans la modernité.

La mise en corrélation des problématiques énumérées précédemment, soit la pauvreté, la solitude, le veuvage et le suicide, avec celle du genre conduit à constater une concentration exceptionnelle des effets les plus négatifs du vieillissement. Ces effets sont évidents dans la société actuelle et ils sont déjà

1. Pour un historique très détaillé de ce concept, voir Bourdelais (1993 : 90-117).

Voir: Stearns (1977); Laslett (1977); Minois (1987); Gutton (1988); Bois (1989); Troyansky (1992). Bourdelais et Troyansky ont également présenté chacun une communication au Congrès international des sciences historiques tenu à Montréal du 27 août au 3 septembre 1995 dans une séance intitulée «Vieillesse et vieillissement».

très perceptibles pendant la première moitié du XIX^e siècle. Curieusement toutefois, les femmes âgées ont occupé bien peu de place dans l'abondante production des 30 dernières années en histoire des femmes. Ce fait a été souligné par Peter Stearns dès 1980 et réitéré par Cherry Russell en 1987. Il a été attribué, entre autres, au fait de l'âge même de la majorité des historiennes féministes qui ont abordé plus «naturellement» les problèmes du marché du travail, de la maternité et de la contraception, de l'éducation et des stéréotypes sexistes dans les images véhiculées sur les femmes. Quelquefois directement, mais le plus souvent incidemment³, par des études sur les femmes seules, sur le veuvage, sur la démographie ou sur la pauvreté, la question des femmes âgées a cependant commencé à faire l'objet de recherches auxquelles le présent article souhaite contribuer.

La ville qui constitue le cadre de notre étude, soit le Paris de la première moitié du XIX^e siècle, est largement dominée par la pauvreté. Adeline Daumard dont la thèse porte sur la bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848 tente, pour déterminer la place de ce groupe, une évaluation de la pauvreté et de l'aisance pendant cette période. Elle conclut, à partir de plusieurs recoupements de données, que la proportion des pauvres devait se situer quelque part entre 65 et 75 % de la population parisienne (1963: 17). On peut vraisemblablement faire l'hypothèse que, à l'intérieur de cette misère, les personnes âgées se trouvaient frappées davantage et, croyons-nous, particulièrement les femmes. Nous tenterons donc de démontrer, tant sur le plan démographique que sur le plan socio-économique, la situation défavorisée de la grande majorité des femmes âgées par rapport aux hommes de la même catégorie. Nous chercherons également à comprendre l'attitude de leurs contemporains et contemporaines devant cette réalité et les motifs de leur attitude.

Les sources consultées sont variées. Elles sont en partie quantitatives et sérielles, tels les recensements, les registres d'admission aux hôpitaux, aux hospices et au dépôt de mendicité, les déclarations de succession; elles sont aussi qualitatives, qu'il s'agisse des procès-verbaux et rapports des bureaux de bienfaisance, des enquêtes des personnes à l'origine des réformes sociales ou de celles qui ont rédigé à l'époque des ouvrages sur le sujet. Les problèmes de méthode que posent ces sources sont multiples⁴, l'un des plus importants étant le fait qu'elles ne reflètent que le regard des autres ou les compilations froides des administrations publiques sur le groupe étudié. Ce n'est donc que de l'extérieur, et souvent par extrapolation et approximation, que la réalité et le vécu des femmes âgées peuvent être reconstitués, avec toutes les méprises qui risquent de s'ensuivre. Nous n'en croyons pas moins l'entreprise valable dans la mesure où il est clair que les chiffres présentés ne tendent pas à une précision mathématique et où les précautions qui s'imposent sont apportées aux conclusions.

Farge et al. (1984); numéro spécial des Annales de démographie historique (1981); numéro spécial du Journal of Family History (1984); Blom (1987); Hareven et al. (1982); Fauve-Chamoux (1986); Vicinus (1985); numéro spécial de Pénélope (1985); David (1994).

Les problèmes de méthode seront discutés dans les notes en bas de page aux endroits appropriés, en particulier ceux qui sont liés à la représentativité des séries.

Au-delà des problèmes de sources, il nous a fallu délimiter l'âge à partir duquel la vieillesse commence. Selon les lieux, les époques et les fins poursuivies, ce seuil a considérablement varié, démontrant l'évolution et la relativité non seulement du concept mais de la réalité elle-même. Il semble bien que, depuis deux siècles, l'âge de 60 ans a été le plus souvent retenu par les démographes. Compte tenu des mentalités des Français et des Françaises de l'époque, nous avons toutefois plutôt opté pour l'âge de 50 ans. Peter Stearns (1980: 45) démontre en effet comment, au XIXe siècle en France, selon une tradition qui remonte à plus loin, le vieil âge chez les femmes était considéré comme commençant très tôt. Il fait d'abord état d'un fort courant de l'opinion médicale qui estimait qu'une femme était vieille à partir de la ménopause, soit aux alentours de 50 ans. La disparition complète non seulement du désir mais aussi celle de l'attrait sexuel qui, d'après les médecins, accompagnaient cette phase de la vie, de même que la fin de la fonction reproductrice, essentielle à la valorisation de la femme, venaient aussi confirmer cette image. Celle-ci, selon Stearns, constituait également un trait de la culture populaire, et l'établissement par l'État de l'âge de la retraite pour les femmes à 50 ou 55 ans, à la fin du XIXe siècle, découle de cette représentation. Nous croyons donc que, dans la première moitié du XIXe siècle, les attitudes des employeurs subissaient forcément l'influence de cette perception avec des conséquences sur l'emploi féminin. À une époque où le salaire constitue, pour ainsi dire, le seul revenu des classes populaires, toute réduction de l'emploi nous apparaît une cause majeure de précarité subséquente. Même si cet âge ne représente manifestement pas la grande vieillesse, reconnue vers 70 ans - âge d'admission dans les hospices publics -, il est vraisemblablement décisif au regard de la pauvreté, et c'est pourquoi nous avons estimé pertinent d'adopter le seuil de 50 ans.

Nous aborderons successivement la situation démographique des femmes âgées à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle, puis leurs caractéristiques socio-économiques, pour nous pencher finalement sur les attitudes de leurs contemporains et contemporaines face à cette réalité. Nous conclurons par quelques interrogations sur les conditions de vie de ces Parisiennes.

Les femmes âgées: un portrait démographique

Dans la première moitié du XIX^e siècle, la population de Paris passe de 547 756 personnes en 1801 à 1 053 397 en 1846 (Canfora-Argandona et Guerrand 1976: 325). Cette augmentation ne dépendant que dans une très faible proportion de la croissance naturelle (Pouthas 1956: 145-146), c'est donc essentiellement à une forte immigration, à large dominante masculine, qu'il faut l'imputer. Comparativement à celle de la France, la population parisienne comporte de ce fait des caractéristiques particulières. Son taux de croissance est beaucoup plus élevé et la pyramide des âges laisse voir un gonflement peu habituel du groupe des jeunes adultes au détriment des deux extrémités de la vie. Comme dans l'ensemble de la France, la proportion de la population féminine – anormalement élevée à cause des guerres – diminue pendant la première moitié du XIX^e siècle à Paris. Le phénomène y est cependant plus marqué, le nombre de femmes passant dans la capitale de 1 153 pour 1 000

hommes en 1817 à 980 femmes pour 1 000 hommes en 1851, alors que dans toute la France on retrouve 1 059 femmes pour 1 000 hommes en 1821 et 1 011 femmes pour 1 000 hommes en 1851, les femmes demeurant légèrement majoritaires. La population des personnes de 60 ans et plus semble évoluer inversement dans la capitale et dans l'ensemble du pays pendant cette période, car elle serait passée de 8,0 % à la fin du XVIII^e siècle en France⁵ à 9,9 % en 1851, alors qu'à Paris elle s'est abaissée de 10,3 % en 1817 à 7,3 % en 1851 ⁶.

Pendant la période considérée, trois recensements mentionnant l'âge des individus – en 1817, 1836 et 1851 – nous permettent de dégager les caractéristiques démographiques de la population parisienne de plus de 50 ans⁷. L'analyse révèle que les femmes y sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes en 1817 (1,6 %). Leur supériorité s'accentue entre 1817 et 1836 où elle passe à 7,2 % pour diminuer légèrement par la suite jusqu'en 1851 (6,4 %), comme le montre le graphique 1. Elle est d'autant plus significative que dans l'ensemble de la population parisienne, ne l'oublions pas, les femmes deviennent minoritaires. Les femmes âgées sont plus nombreuses dans toutes les tranches de dix ans à partir de 61 ans, l'écart s'accentuant avec l'âge jusqu'à atteindre 17 % chez les 81 ans et plus en 1851. Ces statistiques illustrent bien la plus grande longévité des Parisiennes par rapport aux Parisiens, longévité de plus en plus marquée entre 1817 et 1851 et qui dessine le portrait d'une population âgée à dominante féminine⁸. Cette caractéristique perdurera jusqu'à la fin du siècle pour s'intensifier par la suite jusqu'à nos jours.

^{5.} Les données par âge pour cette période n'étant pas disponibles, il s'agit d'une estimation. Voir Bourdelais (1993 : 7). Il est à noter que les tranches d'âge utilisées dans le texte font parfois référence aux «50 ans et plus» et parfois aux «plus de 50 ans». Cette différence découle des sources d'où proviennent les données, sources qui n'adoptent pas toutes la même base.

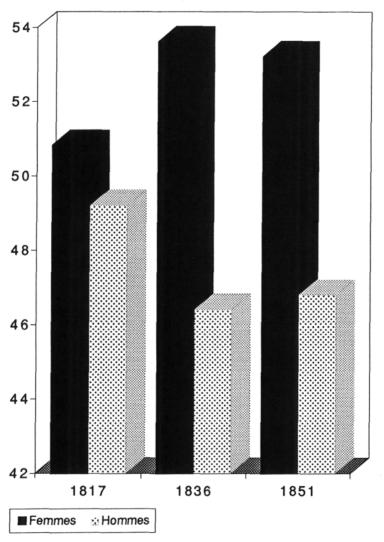
Voir Pouthas (1956 : 27-28), pour les chiffres sur la France dans ce paragraphe; voir Recherches statistiques (1833 : I, tableau 4) et Recherches statistiques (1860 : VI, 505) pour les chiffres sur Paris dans ce paragraphe et dans celui qui suit.

^{7.} Ces trois recensements ne présentent pas la population par âge à partir de la même base, les deux premiers considérant uniquement la population à domicile et le dernier toute la population, y compris la population collective (prisons, hospices, communautés religieuses, garnison, etc.). Comme dans la population collective la proportion des personnes âgées est plus importante que dans la population à domicile, en particulier à cause des hospices, on peut s'interroger sur la validité de la comparaison effectuée dans le présent article. Il est cependant possible de rétablir une certaine correspondance entre nos données, car nous connaissons par ailleurs la population collective par âge en 1817 et par sexe en 1851. Nous avons donc effectué une extrapolation de la répartition par âge et par sexe de la population collective aux deux périodes, ce qui permet d'affirmer que nos pourcentages ne se trouveraient que très légèrement modifiés si les trois recensements comprenaient la même population. Le poids relatif de la population collective étant mineur, il ne modifie en réalité que peu les statistiques d'ensemble. Les conclusions n'en seraient donc en aucune facon changées et peuvent être considérées comme valides.

^{8.} Et ce, même si l'ensemble de la population féminine parisienne rajeunit légèrement entre 1817 et 1851, la proportion des plus de 50 ans passant de 19,36 % de la population féminine à 18,24 %. La tendance est encore plus forte chez les hommes (de 21,62 % à 15,74 %).

Graphique 1

Pourcentage de femmes et d'hommes
dans la population parisienne de 51 ans et plus
en 1817, en 1836 et en 1851



Source: Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine (1833, 1, tableau 4 (1817); 1860, VI: 48-49 (1836); 1860, VI: 505 (1851)).

Il est important de comparer l'état civil des femmes et des hommes âgés (voir le graphique 2), car le statut de personne célibataire, mariée ou veuve peut s'avérer déterminant, surtout pour une femme, à d'autres égards que la démographie, comme nous le verrons plus loin. La première caractéristique qui distingue femmes et hommes est la suivante: pendant toute la période considérée, les femmes célibataires et veuves sont continuellement majoritaires à l'intérieur du groupe des femmes (58 %, 60 % et 57 % en 1817, 1836 et 1851), alors que chez les hommes ce sont les mariés qui dominent largement sur le plan quantitatif (72 %, 69 % et 71 % en 1817, 1836 et 1851). La seconde distinction s'avère tout aussi marquée du côté des veuves et des veufs. On en retrouve 44 % chez les femmes en 1817, 46 % en 1836 et 42 % en 1851, en légère baisse. Les veufs ne sont, par contre, chez les hommes que 16 % en 1817, 17 % en 1836 et 16 % en 1851. Le graphique 3 démontre par ailleurs que ces tendances s'accentuent avec l'âge, trois femmes sur quatre étant veuves après 70 ans en 1851. Une brève comparaison avec l'ensemble du pays permet de constater que Paris suit la tendance française, mais de façon beaucoup plus marquée, en particulier pour les femmes seules qui dépassent de 10 % la movenne nationale, alors que cette movenne n'est dépassée que de 2 % chez les hommes seuls (Bourdelais 1981: 218)9.

La rareté des veufs par rapport aux veuves s'explique à la fois par la moindre longévité des hommes, combinée avec le fait que leurs conjointes sont en général plus jeunes qu'eux, étant plus exposées de ce fait à voir mourir leur conjoint¹⁰. Elle s'explique également par un taux de remariage nettement plus important chez les hommes que chez les femmes¹¹. Ce dernier phénomène, généralisé dans l'ensemble de l'Occident (Dupâquier *et al.* 1981), tient évidemment à la rareté des hommes âgés par rapport aux femmes âgées, mais également au fait que les hommes âgés veufs puisent, dans une beaucoup plus importante mesure que les femmes du même âge, au bassin des plus jeunes pour se remarier. D'autres motifs de l'ordre des mentalités peuvent sans doute aussi être ajoutés.

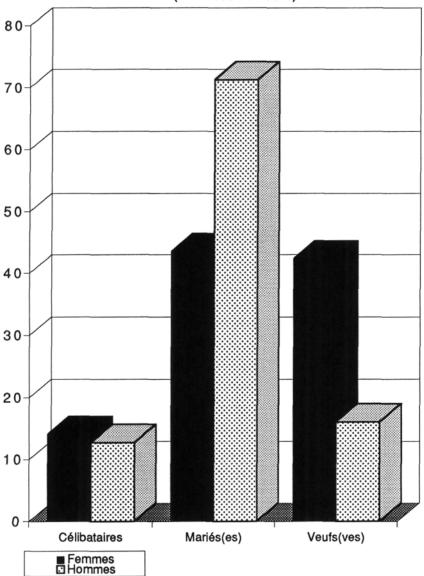
^{9.} On retrouve en France en 1851 chez les 50 ans et plus respectivement 8 % et 12 % d'hommes et de femmes célibataires et 19 % et 34 % de veufs et de veuves pour un total de 27 % d'hommes sans conjointe et de 46 % de femmes dans la même situation.

Bourdelais (1981 : 216-217) énumère les facteurs qui expliquent la proportion de femmes veuves.

^{11.} En 1860, dans le département de la Seine, 8,85 % des mariages sont contractés par des veuves et 9,60 % par des veufs (Statistique générale de la France 1901-1902). Le nombre de veufs dans la population étant de beaucoup inférieur au nombre de veuves, leur taux de remariage se trouve, par conséquent, nettement supérieur. De plus, ces statistiques ne sont pas ventilées par âge et nous savons, par ailleurs, à la fois que 33 % des veuves ont alors à Paris moins de 50 ans et que le nombre de remariages diminue considérablement, à cette époque, chez les femmes de plus de 40 ans (Ségalen 1981 : 68). Il est donc plausible qu'un grand nombre des mariages observés chez des veuves soit le fait de celles qui ont moins de 50 ans. L'écart entre les taux de remariage des veufs et des veuves de plus de 50 ans serait donc d'autant plus important.

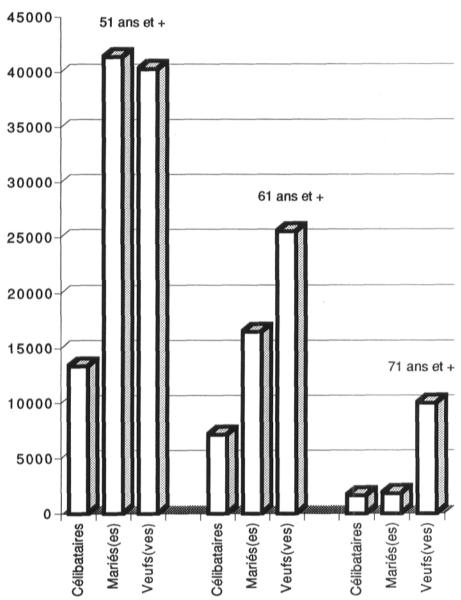
Graphique 2

Pourcentage de femmes et d'hommes dans la population parisienne de 51 ans et plus selon l'état civil en 1851 (en fonction du sexe)



Source: Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine (1860, VI:505)

Graphique 3
Proportion des Parisiennes âgées selon l'état civil en 1851



Source: Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine (1860, VI: 505)

Quant aux célibataires, ces personnes sont rares chez l'un et l'autre sexe, oscillant pour chacun d'eux, aux trois périodes considérées, entre 12 et 14 % 12.

On peut également aborder la question de l'état civil, non plus en mesurant le pourcentage d'hommes et de femmes célibataires, mariés ou en situation de veuvage, mais en recherchant, à l'intérieur de chacune de ces catégories, la proportion d'hommes et de femmes (voir le graphique 4). Cette seconde approche complète la première et s'avère également instructive. Alors que la première démarche montrait des proportions de célibataires sensiblement égales pour les deux sexes, la seconde laisse voir, parmi la population célibataire âgée, un excédent de femmes d'environ 7 % en 1817 et 1836 et de 11 % en 1851. On constate également un écart important qui passera, pour les mêmes années, de 25 à 20 % et à 18 % chez les personnes mariées de plus de 50 ans, mais cette fois au profit des hommes. On observe, enfin, un surplus constant et considérable d'environ 50 % de femmes à l'intérieur de la population veuve.

On le voit donc, l'augmentation globale de la proportion de femmes dans la population âgée se répercute dans chacune des catégories d'état civil, le groupe des mariées en bénéficiant le plus, mais dans des limites qui demeurent faibles (3,5 % entre 1817 et 1851). On peut ainsi observer une légère tendance à l'augmentation des mariées, tendance qui se poursuivra jusqu'en 1881¹³.

L'ensemble de ces caractéristiques démographiques, soit un plus grand nombre de femmes parmi la population parisienne âgée, et ce, de façon croissante avec le temps et avec l'âge, la faible proportion de mariées parmi les personnes aînées et, de façon corollaire, la très forte proportion de femmes sans conjoint légal, en particulier de veuves, ne pourront manquer d'exercer une influence déterminante sur la condition socio-économique des femmes de plus de 50 ans.

Les femmes âgées: un portrait socio-économique

Il est maintenant bien établi qu'à Paris, jusque dans le XIX^e siècle avancé, la structure salariale qui accorde aux femmes la moitié du salaire des hommes ne permet pas, dans les classes populaires, à une femme seule d'assurer sa subsistance. «Seule, écrit Eugène Buret (1840: II, 266), il lui est presque impossible de subvenir à ses besoins, il faut que l'homme s'associe à elle, et lui accorde sur ses salaires un supplément indispensable.» C'est là un constat largement partagé à l'époque et que confirment les historiens et les historiennes. Dans ce contexte où les retraites n'existent pas pour les classes populaires et où n'intervient aucun État-providence, comment assurer ses «vieux jours» 14?

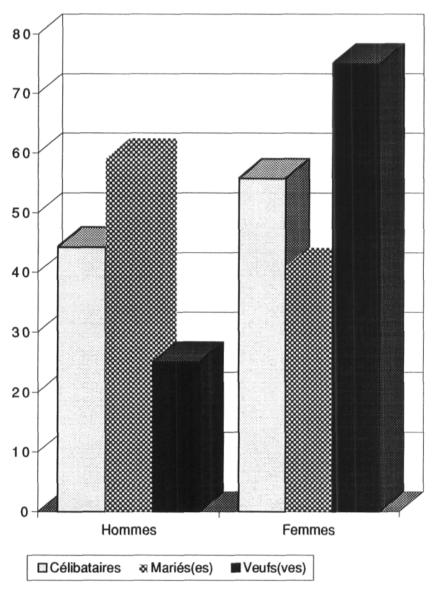
^{12.} Dans l'ensemble de la population parisienne, la forte population de conjoints et de conjointes de fait vient brouiller les statistiques des personnes mariées et des célibataires. Il est vraisemblable que le concubinage soit beaucoup moins répandu dans la population de plus de 50 ans, les célibataires étant alors sans conjoint ou conjointe de fait dans une plus forte proportion.

^{13.} Au recensement de 1881, le pourcentage des mariées sera de 46,49 % alors qu'il était de 41,78 % en 1817 et de 43,53 % en 1851.

^{14.} Kaete Schirmacher affirmait, dans un article publié en 1902, à partir de statistiques par secteurs d'emploi, qu'encore au début du XX^e siècle «la plupart des travailleuses n'ont en France pas droit à une retraite»: citée dans Dumons et Pollet (1985 : 27).

Graphique 4

Pourcentage de femmes et d'hommes dans la population parisienne de 51 ans et plus selon l'état civil en 1851 (en fonction de l'état civil)



Source: Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine (1860, vol.VI: 505)

La prévoyance se révèle difficile, même pour la femme mariée, car au moins les deux tiers des couples vivent alors dans la pauvreté et tombent dans l'indigence au moindre avatar (Piette 1992). S'appuyant sur le constat établi précédemment selon lequel environ 60 % des femmes de plus de 50 ans et 70 % des plus de 60 ans vivent seules, comme célibataires ou veuves, on peut émettre l'hypothèse que leur statut socio-économique, dans la première moitié du XIX^e siècle, était extrêmement précaire en lui-même et comparativement à celui des hommes de même condition. C'est là une hypothèse qui peut paraître un postulat, compte tenu des témoignages d'époque sur la plus grande pauvreté des femmes âgées. Cependant, à notre connaissance, aucune recherche n'a tenté de mesurer le phénomène.

Un premier indicateur provient des statistiques des inscriptions aux secours publics. Ces dernières sont d'autant plus significatives que l'on sait que l'administration ne venait en aide qu'aux personnes les plus démunies, et encore qu'à une partie de ces personnes (Piette 1992: 240-244). De facon continue, entre 1829 et 1856 (dates extrêmes des recensements de la population indigente effectués tous les trois ans), les personnes de 60 ans et plus constituent la moitié de celles qui y sont inscrites, soit en moyenne environ 32 000 personnes indigentes (Administration générale de l'assistance publique à Paris, 1862). Les statistiques par âge ne sont pas ventilées par sexe chez les adultes, mais, comme nous connaissons le nombre total de femmes et d'hommes inscrits, de même que le nombre de couples mariés et de femmes mariées abandonnées, il est possible de déduire le nombre de femmes et d'hommes célibataires et en situation de veuvage. On peut ainsi constater, selon les années, l'existence d'un pourcentage d'hommes seuls de quatre à cinq fois moindre que celui des femmes seules. Dans l'ensemble de la population parisienne de 60 ans et plus (âge adopté ici pour correspondre à celui des statistiques de l'indigence), et sans conjoint légal ou conjointe légale, les femmes dominent en nombre (17 % de plus en 1817, 40 % en 1836 et 1851), mais dans des proportions moins importantes que parmi les personnes indigentes secourues où ces proportions atteignent 50 % et 60 %, selon les années. La proportion des femmes âgées dans le dénuement total dépasse donc largement celle des hommes des mêmes catégories d'âge.

L'indigence officielle ne comprenant qu'une partie de la population indigente parisienne, c'est-à-dire seulement ceux et celles que l'administration voulait bien considérer, non seulement comme suffisamment pauvres, mais comme suffisamment méritants, on pourrait avancer que le plus grand nombre de femmes inscrites ne reflète pas nécessairement leur plus grande pauvreté, mais le fait qu'elles étaient admises plus facilement aux secours publics. Nous n'avons cependant décelé aucun indice à cet effet quant aux inscriptions des personnes âgées (voir aussi Duprat 1991: 620) et, d'ailleurs, d'autres sources viennent corroborer les statistiques de l'indigence.

Nous avons principalement dépouillé, comme deuxième indicateur, les registres de décès de la ville de Paris. Ces registres – conservés en totalité contrairement aux autres actes de l'état civil détruits par les incendies de la Commune – signalent le nom, l'adresse, la profession, l'âge et la date de décès de chaque personne morte à Paris. Ils mentionnent de plus tous les actes relatifs au décès (inventaire après décès, testament, vente de meubles, déclaration de biens et somme déclarée) ou l'absence de tels actes. Un échantillon de 2 253

décès de l'année 1831 a été prélevé dans l'ensemble de la ville de Paris. Il comporte les déclarations de 1 303 femmes et de 950 hommes de 50 ans et plus 15. Nous avons effectué une première division entre les personnes décédées sans inventaire ni déclaration, soit celles qui ne possédaient, à leur mort, aucun bien, et celles qui léguaient un bien quel qu'il soit, désigné par une déclaration de mutation. La première conclusion qui ressort de ce tri est le fait qu'une proportion significativement plus forte de femmes que d'hommes ne possédaient rien au moment de leur décès. On retrouve en effet 71 % de femmes sans déclaration, alors que 61 % d'hommes sont dans la même situation 16. Si on ventile les données en fonction de l'état civil des femmes décédées, on constate que la misère frappe plus souvent les veuves (69 %) et encore plus fréquemment les célibataires (75 %) que les femmes mariées (61 %) 17, ce qui apparaît tout à fait conforme aux résultats établis jusqu'à maintenant sur la plus grande vulnérabilité des femmes seules.

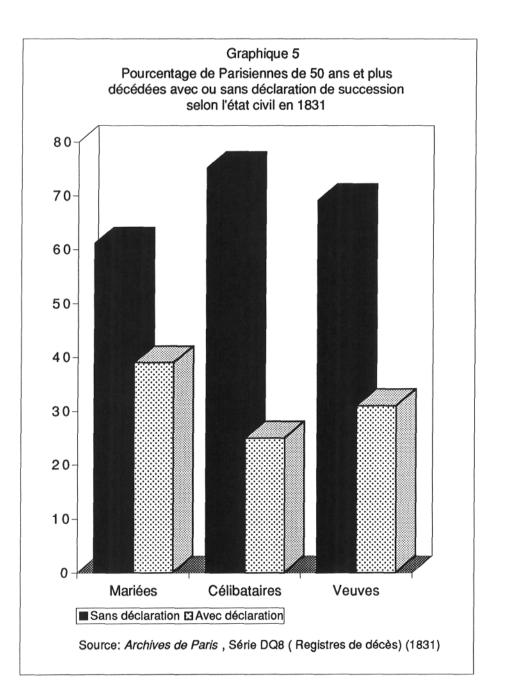
L'examen des déclarations, comportant une succession, révèle par ailleurs également la situation plus précaire des femmes comparée à celle des hommes. On trouve en effet, chez les femmes âgées, 44 % de déclarations de moins de 500 francs par rapport à 33 % chez les hommes. Le faible montant impliqué par ces déclarations amène Daumard (1963: 61) à les considérer comme reflétant une situation de «grande pauvreté». Il est alors justifié d'additionner le pourcentage de ceux et celles qui déclarent moins de 500 francs avec celui des personnes qui ne font aucune déclaration. On obtient ainsi 84 % de femmes et 74 % d'hommes, ce qui vient confirmer encore la plus grande pauvreté féminine ¹⁸.

^{15.} Archives de Paris, séries DQ8 (Registres de décès) et DQ7 (Déclarations de mutations). Nous avons dépouillé les lettres A,B,C,D,E et F des registres de décès de 1831 pour les 12 arrondissements de Paris et retenu tous les Parisiens et Parisiennes de 50 ans et plus. Des vérifications ont aussi été effectuées dans la série DQ7 qui décrit le détail de chacune des déclarations. Ces dernières ont été abondamment utilisées par Adeline Daumard dans son étude sur la bourgeoisie parisienne. Elle signale, dans plusieurs articles, les lacunes de cette source et la façon de l'utiliser. Malgré les précautions prises, certains éléments de la fortune, telles les propriétés hors Paris, échappent à l'investigation. Elle n'en conclut pas moins de ces déclarations que «cela n'enlève rien à leur valeur statistique» et elle en tire de nombreuses conclusions (Daumard 1958 : 300-302). Les erreurs que peut engendrer cette source ne portent d'ailleurs pas sur la proportion des personnes avec ou sans déclaration, mais sur l'estimation de la valeur des déclarations.

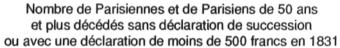
^{16.} Les registres de décès comportent cependant les décès de l'hospice de la Salpêtrière, hospice pour femmes indigentes, et non les décès de l'hospice de Bicêtre, équivalent de la Salpêtrière pour les hommes, car Bicêtre était localisé hors des murs de Paris. Si on ajoute aux hommes décédés sans déclaration à Paris une proportion d'hommes équivalente à celle que Bicêtre comprenait par rapport à la Salpêtrière, soit environ 100, on obtient une différence entre les hommes et les femmes de 6 % au lieu de celle de 10 % selon nos calculs.

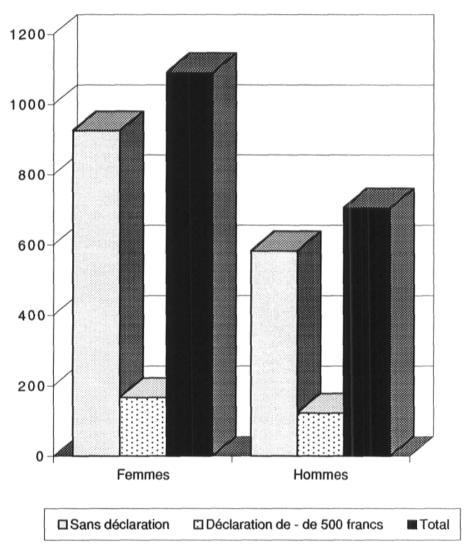
^{17.} Compte tenu du grand nombre de femmes dont l'état civil n'est pas indiqué, les pourcentages doivent cependant être considérés avec prudence.

^{18.} Le pourcentage des hommes et des femmes sans déclaration ou avec une déclaration de moins de 500 francs s'établit donc ici à 79,7 %, alors que Daumard (1963 : 61) évalue à 79,1 % le pourcentage équivalent pour 1820, ce qui constitue une excellente corroboration de notre évaluation.



Graphique 6 Nombre de Parisiennes et de Parisiens de 50 ans





Source: Archives de Paris, Série DQ8 (Registres de décès) (1831)

Dans les catégories supérieures allant de 500 à 20 000 francs, hommes et femmes se retrouvent quasi à égalité, alors que pour les fortunes au-dessus de 20 000 francs, on compte 27 % d'hommes et 14 % de femmes. Mais nous débordons là notre propos centré sur la pauvreté.

Les sources qui précèdent, si elles convergent pour démontrer que les femmes sont plus misérables que les hommes dans une proportion d'environ 10 %, ne peuvent, de par leur nature, faire état de l'évolution de la situation ¹⁹. La troisième série de sources, constituée des registres d'admission au dépôt de mendicité de Saint-Denis, permet de le faire, car ces registres existent pour l'ensemble de la période traitée ²⁰. Étaient envoyés à ce dépôt ceux et celles qui étaient condamnés pour avoir mendié sur la voie publique. Les admissions au dépôt permettent donc d'appréhender la réalité la plus misérable de Paris, soit celle des personnes réduites à la mendicité et qui deviennent en général des récidivistes à cet égard. On touche ici la misère la plus profonde.

On ne peut comparer le nombre d'hommes et de femmes ni les différents pourcentages globaux d'admission au dépôt, car ces éléments peuvent résulter de comportements différents de la part de la police selon les années ou les places disponibles au dépôt, ou encore en regard de l'un ou l'autre sexe. Il est cependant possible d'analyser l'évolution de l'âge des nouveaux arrivants et arrivantes et de leur état civil entre 1820 et 1850.

Le premier constat qui s'impose est le suivant: la population du dépôt de mendicité est de plus en plus âgée, ce qui autorise à faire l'hypothèse d'une dégradation de la condition des personnes âgées, car leur pourcentage dans la population parisienne était en baisse. Le constat s'applique aux femmes de plus de 50 ans comme aux hommes des mêmes catégories d'âge, mais dans une beaucoup plus forte proportion aux femmes. De 35 % des admissions au dépôt en 1820-1821, ces dernières progressent à 65 % des admissions de 1850-1851, alors que chez les hommes ces pourcentages passent de 32 à 45 % ²¹. Une analyse davantage poussée des registres en question sur une période plus continue permettrait sans doute une interprétation plus fine des résultats obtenus.

Par ailleurs, l'analyse de l'état civil des personnes admises démontre une tendance que les autres sources ne permettaient pas d'établir. On constate, en effet, chez les mendiantes, une prépondérance des femmes seules, mais aussi une légère décroissance de leur proportion, cette dernière diminuant de 86 % en 1820-1821 à 81 % en 1850-1851. L'échantillon est cependant petit et la population visée très marginale, ce qui empêche toute extrapolation à l'ensemble des femmes pauvres. Tout au plus pouvons-nous émettre l'hypothèse d'une détérioration, dans la première moitié du XIX^e siècle, de la condition des

^{19.} Les statistiques de l'indigence, même si elles présentent des données s'échelonnant de 1829 à 1856, reflètent une situation figée à cause de l'existence d'une forme de quotas empêchant pour ainsi dire d'inscrire plus d'indigents et d'indigentes. La seconde source, quant à elle, ne concerne que l'année 1831.

Archives de la préfecture de police, registres des admissions au dépôt de Saint-Denis: échantillon d'une entrée sur deux en 1820 et 1821 (627 femmes et 931 hommes) et en 1850 et 1851 (343 femmes et 940 hommes).

^{21.} Christian Romon (1982 : 730), qui étudie la pauvreté à Paris au XVIII^e siècle, constate que 40 % des femmes arrêtées pour mendicité ont plus de 50 ans.

personnes âgées, détérioration qui s'étendrait peut-être aussi aux couples mariés au fil des années.

Deux éléments peuvent expliquer l'augmentation de la proportion des mendiantes âgées. En premier lieu, le fait que, malgré l'accroissement considérable, en nombre absolu, des femmes de plus de 50 ans dans la population parisienne, entre 1817 et 1851, les places d'hospice ont diminué pendant la même période. L'hospice accueillant les femmes âgées de loin le plus important, soit la Salpêtrière, a en effet réduit ses lits de 4 338 en 1815 à 3 365 en 1848 (Breuil 1909: 60)²². Les bureaux de bienfaisance n'ont d'ailleurs pas cessé de revendiquer une augmentation de leur pouvoir de nomination à ces hospices, en particulier à cause de l'augmentation du nombre des personnes très âgées indigentes en attente de place²³. Pour chaque place d'hospice disponible, lit-on dans le rapport annuel de l'année 1833 du Bureau de bienfaisance du 5^e arrondissement (1834: 15), «10 candidats au moins se présentaient».

En second lieu, le nombre des indigentes et des indigents secourus n'a pas non plus suivi le rythme de progression de la population, car les admissions subissaient un contingentement régulier. Celui-ci touchait toutes les catégories d'âge et probablement plus les jeunes, inscrits plus souvent aux secours temporaires que permanents. Les personnes très âgées n'étaient cependant pas épargnées. L'admission aux secours spéciaux mensuels de 3 et 5 francs puis, à partir de 1827, de 5 et 8 francs accordés aux septuagénaires (75 ans et plus) et aux octogénaires, s'est vue suspendue à plusieurs reprises au cours de la période analysée, faute de fonds. On a alors créé une catégorie de femmes et d'hommes très âgés dits «expectants», c'est-à-dire en attente d'admission, ce qui a entraîné des tollés de protestation infructueux de la part des administrateurs de la charité publique (*Observations* 1837: 11-12-13)²⁴.

Le recours à la prostitution comme stratégie de survie pour les femmes plus jeunes est un phénomène connu et bien étudié par les historiens et les historiennes (Corbin 1978; Harsin 1985; Walkowitz 1980). Pour les femmes plus âgées, à peu près absentes de cette activité, on conçoit facilement que la mendicité ait alors constitué une ressource non négligeable et qu'elle ait augmenté dans cette catégorie d'âge.

L'analyse des sources dépouillées démontre donc, au-delà des affirmations générales, la grande pauvreté des femmes âgées en termes absolus et relatifs et permet, pour la première fois, d'apporter une évaluation quantitative du phénomène, même si les estimations demeurent de l'ordre des approximations.

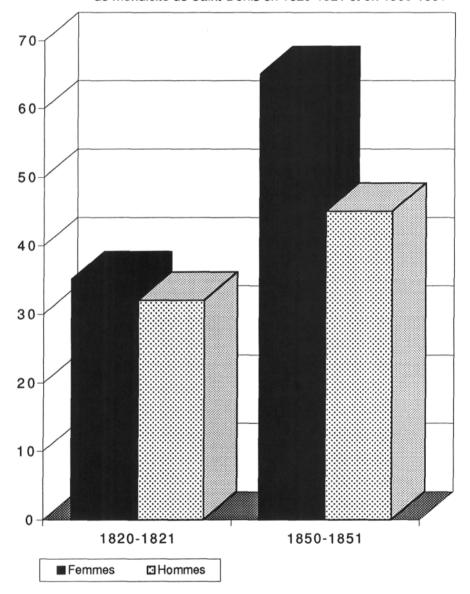
^{22.} Il est intéressant de noter qu'à Paris le nombre de places d'hospice pour les femmes était supérieur à celui des hommes de plus du tiers, alors qu'ailleurs en France la situation était inverse. Il faudrait étudier l'origine de cette décision et ses causes.

^{23.} Les procès-verbaux et rapports de ces bureaux font constamment référence à cette revendication qui ne sera finalement que très partiellement satisfaite.

^{24.} Voir aussi Archives de l'Assistance publique, Fosseyeux 95, Liasse 6, Registre 5, procès-verbal de la réunion du bureau de charité du 8^e arrondissement du 15 janvier 1830 et Fosseyeux 94, Liasse 5, Registre 3, procès-verbal de la réunion du bureau de charité du 3^e arrondissement du 29 janvier 1830.

Graphique 7

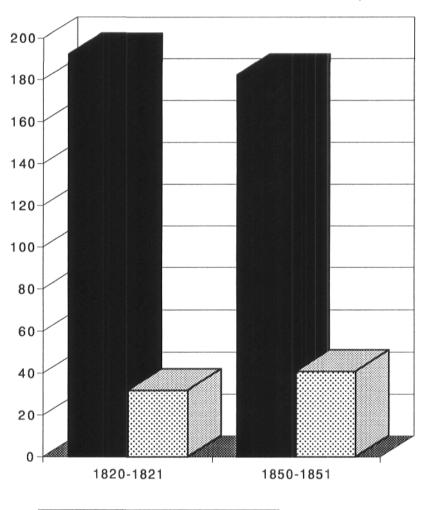
Pourcentage des personnes de 51 ans et plus parmi les Parisiennes et les Parisiens admis au Dépôt de mendicité de Saint-Denis en 1820-1821 et en 1850-1851



Source: Archives de la Préfecture de police de Paris, Registres d'admission au Dépôt de mendicité de Saint-Denis, 1821-1821 et 1850-1851

Graphique 8

Pourcentage des Parisiennes de 51 ans et plus admises au Dépôt de mendicité de Saint-Denis selon l'état civil en 1820-1821 et en 1850-1851)



Source: Archives de la Préfecture de Police de Paris, Registres d'admission au Dépôt de mendicité de Saint-Denis, 1820-1821

☐ Femmes mariées

et 1850-1851

■ Femmes seules

La misère des vieilles femmes: une réalité ignorée

Le groupe des Parisiennes âgées, dans la première moitié du XIX^e siècle, constitue sans nul doute la catégorie sociale la plus défavorisée de la capitale, en particulier les femmes seules. C'est du moins ce que nous venons de tenter de démontrer. On peut maintenant s'interroger sur le degré de conscience que les gens de leur époque avaient de cette réalité et sur la façon dont ils l'ont abordée.

Le cadre de notre recherche ne nous a évidemment pas permis d'effectuer une analyse systématique de toute la littérature du temps relative aux classes populaires, car des centaines d'ouvrages, uniquement sur la question du paupérisme, ont vu le jour durant cette période. Notre démarche s'apparente plutôt à une sorte de sondage parmi quelques ouvrages d'importance tels les écrits d'observateurs de premier plan de la situation ouvrière: Bigot de Morogues (1834), le baron de Gérando (1839), Honoré-Antoine Frégier (1840) et Eugène Buret (1840). Nous y avons ajouté quelques études portant directement sur les femmes pauvres: *L'ouvrière* de Jules Simon (1891) et *La femme pauvre* de Julie-Victoire Daubié (1869-1870). De plus, nous avons systématiquement dépouillé une grande partie des rapports annuels publiés et des procès-verbaux manuscrits des bureaux de bienfaisance des douze arrondissements de Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle. La démarche d'ensemble est loin d'être exhaustive, mais nous croyons l'échantillon significatif.

Ce qui apparaît avec le plus d'évidence est l'absence de préoccupation particulière exprimée à l'égard des femmes âgées, qui constituent environ 10 % de la population parisienne au milieu du siècle. On remarque d'abord, chez les observateurs et les observatrices de la classe ouvrière, le peu d'attention accordée au groupe des femmes et au groupe des personnes âgées. Dans un court chapitre de temps à autre, à travers des milliers de pages, on décrit la situation de ces deux catégories de personnes, de façon très générale. Dans les sections relatives aux femmes, la question particulière des femmes âgées n'est pas abordée, alors que dans les chapitres consacrés aux personnes âgées on envisage ces dernières de facon globale sans égard au sexe. Même Jules Simon et Julie-Victoire Daubié, qui traitent exclusivement des femmes, ne mettent aucun accent sur les problèmes propres aux aînées. Pour leur part, les administrateurs des secours publics s'occupent abondamment du vieil âge, car il représente, en vertu de leurs propres critères d'admission, la moitié de leurs inscriptions. Là encore cependant, même si deux personnes indigentes sur trois sont des femmes, on ne spécifie que rarement leur cas.

Quand, au détour d'une phrase ou dans un court paragraphe, on aborde directement leur existence 25, c'est soit pour constater, parfois avec étonnement, la place majeure qu'elles occupent dans la population indigente, soit pour exprimer toute la pitié et la compassion que mérite leur triste condition. Malgré l'évidence statistique de leur plus grand nombre et de leur misère plus grande que celle de leurs homologues masculins, quelques témoignages tendent néanmoins à relativiser la précarité de leur position. Un rapport de 1837,

^{25.} Frégier (1840 : 1, 142) ne mentionne les femmes âgées qu'une fois dans ses deux volumes, quand il évoque une chambrée de femmes dans le quartier de la Cité habitée par «de vieilles ivrognesses».

présenté au nom des douze bureaux de bienfaisance, constate que le nombre de lits d'hospice est plus important chez les femmes que chez les hommes dans un rapport de deux à trois. Il poursuit en soulignant qu'*a priori* la situation est juste, car le rapport est le même dans la population indigente. Cependant, ajoute-t-il, il est évident pour tout le monde que les besoins des femmes sont moindres et qu'elles ont plus de ressources que les hommes. De plus, quand ces derniers se voient privés par l'âge de leurs moyens d'existence habituels, ils deviennent un fardeau inutile pour tout le monde. Les femmes au même âge, même si elles sont officiellement «sans état», peuvent encore exercer «une foule de petites industries sans nom» (*Observations* 1837 : 14-15-16) et se débrouiller. Une conclusion s'ensuit donc: le nombre de lits pour les deux sexes devrait être le même.

Quelques années plus tard, en 1846, le bureau du 3^e arrondissement adoptera un nouveau système de répartition des secours qui accorde une part plus forte à l'homme qu'à la femme, les besoins de celle-ci étant inférieurs ²⁶. Un membre exprimera d'ailleurs sa dissidence sur la question. On le voit donc, malgré la condition pire des femmes, ce sont les hommes qui suscitent l'intérêt.

Tous ceux et celles qui cherchent à expliquer la misère plus grande des femmes âgées l'attribuent à la même cause que la misère des femmes en général, soit les bas salaires gu'elles touchent. Ces bas salaires sont à leur tour expliqués – ou parfois justifiés – de trois façons. La première et la plus fréquente se réfère à la nature féminine. Plusieurs arguments sous-jacents découlent ensuite de cette donnée biologique: d'abord, en tant qu'individu, et nous venons d'y faire référence, la femme a moins de besoins que l'homme. Elle peut donc s'accommoder de revenus moindres; en second lieu, comme épouse, son salaire est un salaire d'appoint. C'est là un argument que plusieurs reconnaîtront et qui a eu une longue vie. L'objection que, seules ou chefs de famille, elles ne peuvent subsister est non avenue et ne prouve qu'une chose, comme l'exprime le baron de Gérando (1839: I, 59), c'est que «la femme n'est pas destinée par la Providence à une expérience solitaire: fille, sœur, épouse, mère, amie, membre d'une communauté quelconque, ministre de bonté, elle est destinée à vivre pour autrui; le besoin d'affection qui emplit son cœur, annonce assez haut cette mission de dévouement». Une troisième conséquence de la nature féminine implique que la femme est faible et que, par conséquent, elle est «industriellement parlant, un travailleur imparfait», comme le dit Buret (1840: I, 268). Cette faiblesse s'accentuant avec l'âge, elle devient déterminante car «quand sa jeunesse est passée, [la femme] est seule à porter sa misère, et le poids est trop lourd pour ses forces» (1840: II, 243).

La seconde explication aux bas salaires repose, dans la littérature d'époque, sur la non-spécialisation des femmes. Daubié et Buret, en particulier, insistent sur cet aspect en le dénonçant. Ils fournissent également, de même que Frégier, la troisième explication: les bas salaires sont le résultat d'un système économique. Frégier (1840: I, 345) évoque l'argument, sans le développer, en une phrase: «la condition des femmes [...] tient aussi, il faut l'avouer, aux règles de l'industrie, laquelle ne marche qu'au gré de la concurrence des intérêts». Buret (1840: II, 152) au fil de son interprétation générale des causes de la

Archives de l'Assistance publique, Fosseyeux 94, Liasse 6, Registre 5, procès-verbal de la réunion du bureau du 3^e arrondissement du 16 octobre 1846.

misère, y revient à quelques reprises, accusant la division du travail d'avoir installé le travail mécanique et non spécialisé qui fait que les êtres faibles et imparfaits comme les femmes et les enfants «remplissent à moindres frais les fonctions de l'industrie». Il est le seul à refuser avec fermeté de se soumettre à la théorie du «travail marchandise». Quant aux administrateurs des secours publics, ils ne discutent à peu près jamais des causes de la pauvreté. Pragmatiques, ils tentent de soulager des besoins criants avec des ressources toujours insuffisantes. Ils sont alors amenés à recommander une augmentation des secours aux personnes âgées (sans distinction de sexe) et un plus grand nombre de places d'hospice. Les personnes très âgées qui sont pauvres ont, à leur avis, droit à l'assistance, car leurs forces déclinantes ne leur permettent plus de gagner leur subsistance. De plus, ces gens sont de «bons pauvres», contrairement à d'autres catégories de personnes miséreuses, et, à ce titre, l'État a le devoir de s'assurer qu'ils ne meurent pas de faim.

Sauf pour Buret qui ne voit pas de remède dans la bienfaisance, tous et toutes l'invoquent comme une partie de solution au problème. Une meilleure scolarisation pour les filles de même qu'une augmentation de leurs places en apprentissage pourront aussi améliorer la condition des femmes et par conséquent des femmes âgées: voilà résumées les seules solutions suggérées. Même l'analyse de Buret, qui démonte bien les mécanismes du capitalisme en les dénonçant, n'aborde que très accessoirement la place des femmes dans ce système et ne suggère rien de particulier pour elles. La solution de rechange même qu'il propose au système dénoncé n'en est pas vraiment une, car on ne cherche, à terme, qu'à permettre à l'ouvrier ou à l'ouvrière de devenir à son tour capitaliste dans un système coopératif²⁷.

On le constate donc, le phénomène exceptionnel de la pauvreté des femmes âgées est à peine souligné à l'époque et sa description de même que son analyse sont quasi inexistantes alors que, pourtant, la misère est un sujet d'enquêtes et de discours nombreux²⁸. Au lieu de soulever une prise de conscience mobilisatrice sur l'injustice d'un système et la double discrimination subie par un groupe numériquement important de la société, sa précarité et son dénuement n'ont provoqué que de rares appels à la pitié et à la charité. Comment interpréter cette réaction?

Quatre facteurs d'explication peuvent être apportés, selon nous. Le premier a trait à l'importante croissance démographique qui caractérise Paris à ce moment-là. La population âgée est en hausse, certes, en nombre absolu, mais l'augmentation la plus marquée touche les jeunes adultes à cause d'une forte immigration. L'opinion se trouve polarisée par ces arrivées massives, qui représentent à la fois un danger et un espoir tout en occultant la réalité peu attrayante et, disons-le, moins inquiétante pour la sécurité publique des vieux et des vieilles. «Le vieux, croit-on d'ailleurs à l'époque, n'est qu'un adulte âgé», comme l'exprime Georges Minois (1987: 19) qui ajoute que «jamais les vieux n'interviennent en tant que catégorie sociale; ils se dissolvent en une multitude de cas individuels insaisissables».

^{27.} Voir l'ouvrage de Buret (1840), de même que l'analyse qu'en fait Rigaudias-Weiss (1936 : 81-108).

^{28.} Pour une analyse de l'interprétation de la misère en France à cette époque, voir Procacci (1993), en particulier le chapitre 6.

On peut avancer comme deuxième explication le fait que cette période est caractérisée par une prolétarisation et une paupérisation générale de la société. Les personnes plus âgées en subissent d'autant plus durement le contrecoup qu'elles sont désarmées, sur tous les plans, pour se défendre, en particulier les femmes, et qu'aucune protection sociale ne vient compenser leur vulnérabilité. Ces personnes ne sont cependant pas les seules à écoper, toutes les catégories d'âge étant fortement touchées par un capitalisme marqué au coin du laisserfaire. Bon nombre d'observateurs et d'observatrices prennent conscience des conséquences d'un tel système et élaborent le concept global de paupérisme qui fait couler beaucoup d'encre. Le problème particulier des femmes et des personnes âgées se trouve encore une fois relégué au moins au second plan.

L'absence totale de tradition de réflexion sur la condition spécifique des femmes, en tant que groupe social, constitue la troisième explication. Frégier (1840, I: 345) évoque, au détour d'une phrase, I'hypothèse que l'«assujettissement» qui pèse sur les femmes soit un «résultat fâcheux [qui] peut tenir aux préjugés d'un sexe sur l'autre». Un discours commence à circuler sur la double exploitation subie par les femmes des classes populaires, mais il demeure extrêmement marginal et ne donne lieu à aucune véritable analyse. On réfléchit peu à la condition féminine et *a fortiori* encore moins à celle des femmes âgées dont la représentation négative présentée, entre autres par la littérature, ne contribue certes pas à retenir l'attention. On pourrait même dire que s'étonner, de nos jours, de l'absence de préoccupations à cette époque à l'égard de la situation des femmes relève de l'anachronisme.

Le quatrième et dernier facteur tient à un refus assez généralisé de voir les côtés morbides du système qui s'instaure. L'accent est mis sur le progrès, sur l'accumulation de la richesse et l'affirmation d'une confiance dans le fait qu'à terme la richesse se répercutera sur l'ensemble de la société. C'est à partir du même raisonnement que l'observation de la stagnation de la population indigente inscrite amène à conclure à l'amélioration du sort des pauvres, alors qu'en réalité leur nombre était contingenté par les administrateurs qui refusaient d'injecter de nouvelles ressources dans le budget des secours publics (Piette 1992: 248-249). Cette vision optimiste des choses est à la fois effet et cause du refus par la société bourgeoise de condamner un système dont elle profite. Regarder en face la misère dans sa forme la plus extrême, soit chez les femmes âgées, devrait logiquement conduire à condamner non seulement le système qui crée cette pauvreté, mais également la discrimination envers les femmes qui accentue la misère d'une moitié de la population. Il est donc plus facile d'ignorer cette réalité.

En conclusion: des questions à débattre

Comme nous l'avons vu, les femmes âgées à Paris répondent, dès le début du XIX^e siècle, à des caractéristiques démographiques particulières qui vont aller en s'accentuant jusqu'en 1851. Elles sont d'abord plus nombreuses que les hommes du même âge, en chiffres relatifs et absolus, et ce trait s'avère de plus en plus marqué avec le vieillissement. Elles sont également beaucoup plus souvent sans conjoint, comme veuves ou célibataires, que leurs homologues masculins. C'est sans doute d'ailleurs cette différence qui entraîne leur plus grande précarité et un statut socio-économique qui les situe, croyonsnous, dans la catégorie sociale la plus misérable de toute la société parisienne. Il

semble bien cependant que leurs contemporaines et contemporains, pour toutes sortes de raisons, se soient peu préoccupés des problèmes particuliers auxquels les femmes âgées ont été confrontées. Les témoignages convergent pour établir leur grande pauvreté, mais le plus grand silence entoure le détail de leurs conditions de vie. Ce n'est que tout récemment que leur situation a commencé à intéresser les historiens et les historiennes, et il ne faut pas s'étonner que plusieurs questions fondamentales restent à explorer.

Il n'est pas sans intérêt, pour conclure, d'en poser quelques-unes. Il s'agit bien en effet de poser les questions plus que d'y répondre, car les quelques jalons dont nous disposons permettent plus d'émettre des hypothèses que d'apporter des réponses.

Comment le vieillissement était-il percu et vécu par les femmes de l'époque? Considérant à la fois l'opinion qui fixait leur vieillissement à un âge beaucoup moins avancé que celui des hommes et leur plus grande longévité 29. Peter Stearns (1980: 46) s'interroge à juste titre sur la réaction des femmes quant à l'écart entre leur âge social et leur âge biologique. Jusqu'à quel point subissaient-elles l'influence d'un discours qui mettait l'accent sur leur inutilité à partir du moment où leur faculté reproductrice ne justifiait plus socialement leur existence? Souvenons-nous du proverbe provencal qui dit «qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il tombe des glands, les femmes sont bonnes jusqu'à 40 ans» (Ségalen 1981: 68). Nous ne disposons que de peu de données pour répondre à cette question complexe. Leur faible taux de remariage pourrait être un indice à savoir qu'elles n'échappaient pas aux stéréotypes, car l'étroitesse du bassin démographique des hommes de leur âge peut difficilement à lui seul expliquer la différence de taux. Des études sur les veuves depuis les années 1950. suggérant qu'elles ont peu confiance en elles et qu'elles entretiennent une image négative d'elles-mêmes, pourraient sans doute aussi s'appliquer à cette époque et apporter de l'eau au moulin de cette hypothèse (Blom 1987: 201).

D'autres interrogations s'imposent autour de leur activité professionnelle. Plusieurs sources fournissent des indications sur les métiers déclarés par les femmes âgées. Nous avons consulté à cet effet les recensements des indigents et des indigentes et les registres d'admission aux hôpitaux, aux hospices et au dépôt de mendicité, à partir desquels nous avons établi des échantillons³⁰. Il est cependant difficile de déterminer si les femmes qui ont déclaré un métier le pratiquent toujours ou si celui-ci correspond plutôt à leur ancienne activité. Pour les femmes à l'hospice de la Salpêtrière, il s'agit assurément d'une ancienne profession, mais si elles l'ont exercée jusqu'à leur admission à l'hospice, la nomenclature de ces métiers peut nous être utile, car elle est représentative d'activités reliées aux femmes âgées. Malgré tout, il semble bien que l'on puisse

^{29.} La plus grande longévité des femmes, parfois attribuée à un fait de nature, est plutôt perçue par d'autres comme un fait de culture ou comme une «conquête» de la modernité. Voir Vallin (1988).

^{30.} Chaque recensement des personnes indigentes, entre 1832 et 1856, présente des catégories de métiers exercés par les femmes chefs de ménage. Voir Piette (1992: 272), pour la liste de ces métiers; pour les hôpitaux, un échantillon, prélevé dans les registres d'admission aux hôpitaux généraux de Paris, comporte 2 736 personnes en 1820 et 3 625 personnes en 1850; pour les hospices, l'échantillon est de 4 154 femmes réparties entre les années 1820, 1835 et 1846; pour l'échantillon du dépôt de mendicité, voir la note 20.

affirmer que, sous une forme ou sous une autre, la plupart des femmes âgées demeuraient alors sur le marché du travail ou même y revenaient dans certains cas. Les sources ne s'accordent pas sur la proportion de femmes dites «sans état», les plus basses estimations la situant autour de 5 % et les plus élevées autour de 20 %. Il n'en reste pas moins, que même selon l'estimation la plus élevée, quatre femmes sur cinq étaient encore au travail. Les «petits métiers» (celui de journalière ou ceux qui sont liés au petit commerce) auraient fait vivre de 30 à 40 % d'entre elles, dépendant des sources, et la domesticité environ 10 % ³¹. Le travail à l'aiguille complète le tableau, occupant 20 % des femmes selon les statistiques d'indigence, 30 % selon les registres des hôpitaux, 40 % selon les registres de la Salpêtrière et 50 % selon ceux du dépôt de mendicité ³². On le voit donc, malgré certaines convergences, les chiffres ne sont pas toujours concordants. De plus, il s'avère impossible de déterminer le taux d'activité des femmes âgées, la plupart des métiers qu'elles exerçaient ne faisant pas l'objet de compilation statistique.

Sauf la domesticité, il est probable que ces métiers, peu spécialisés, aient été exercés à temps partiel ou encore concurremment, au gré du marché et des circonstances. Quelle pouvait être par ailleurs l'importance de la sous-location comme revenu d'appoint? À la fin du XVIIIe siècle, plusieurs veuves étaient enregistrées comme logeuses. On peut faire l'hypothèse que cette activité s'est poursuivie au XIXe siècle (Juratic 1987: 894). Les stratégies de survie ont sans doute été multiples et la débrouillardise, à laquelle se référait l'administrateur de la bienfaisance cité plus haut, très développée chez les femmes pauvres³³. Romon (1982: 730) souligne que les mendiantes du «troisième âge» sont «plus actives que les hommes, [et qu']elles recherchent les expédients et les petits travaux d'appoint pour survivre». Plusieurs témoignages font aussi référence à mille petits services domestiques rendus par des vieilles femmes à des voisins ou des voisines de palier ou encore à des parents, moyennant ou non rétribution, mais qui pouvaient, à la limite, donner accès à un bout de pain ou parfois au

^{31.} La domesticité employait au moins le quart de la main-d'œuvre féminine jeune, mais à un âge avancé, peu continuaient de pratiquer ce métier.

^{32.} L'enquête de la Chambre de commerce de Paris concernant les années 1847-1848 dénombre 76 269 ouvrières dans les secteurs du vêtement et des fils et tissus, dont la plupart exercent un travail à l'aiguille, sur un total de 112 891 ouvrières adultes (Chambre de commerce de Paris 1851 : 48, 114, 129). Il faut cependant signaler que cette enquête ne porte que sur les métiers industriels et qu'elle exclut ainsi une foule de métiers exercés par les femmes dans le commerce et les services et ce que l'on appelle souvent les «petits métiers».

^{33.} Les statistiques du suicide semblent corroborer une meilleure adaptation des femmes âgées que des hommes âgés à leur situation. Barrie M. Ratcliffe (1992 : 43-47) démontre qu'à Paris, même si le taux de suicide chez les femmes âgées est plus élevé que chez les femmes jeunes, il est nettement moins élevé que chez les hommes du même âge. Parallèlement, pendant la période de 1834 à 1843 pour laquelle nous pouvons suivre l'évolution des courbes, la proportion des suicides augmente chez les femmes plus jeunes, alors qu'elle diminue chez les plus âgées, contrairement à ce qui se passe chez les hommes. L'analyse par état civil démontre que l'incidence du veuvage sur les taux de suicide, très marquée chez les hommes, l'est beaucoup moins chez les femmes. Ratcliffe en conclut que le mariage leur offrait vraisemblablement une protection moindre qu'aux hommes et même qu'aux Françaises hors Paris.

coucher. Significatif à cet égard est le témoignage d'un rapport des douze bureaux de bienfaisance (Observations 1837: 14) où l'on écrit que souvent, à la question «Quel est votre métier?», les indigentes répondent: «Je fais ce que je peux.».

Par ailleurs, le concept démographique de «femme seule» n'est certainement pas toujours synonyme de solitude pour les femmes âgées qui, dans certains cas pour des raisons économiques, mais peut-être aussi pour d'autres motifs, pouvaient partager un logement ou une chambre avec une parente ou une compagne. L'historienne Sabine Juratic en a retrouvé plusieurs cas à la fin du XVIIIe siècle et, encore ici, on peut penser que la tradition s'est poursuivie par la suite. Dans un rapport du bureau de bienfaisance du 1er arrondissement (1843: 12), on fait état, en 1842, d'une chambre où «végètent deux vieilles, l'une de 86 ans, l'autre de 81». On y mentionne aussi que «le besoin de socier est chez elles [les femmes], plus impérieux que chez les vieux».

Il est difficile de quantifier les manifestations de soutien en provenance des réseaux d'amis ou d'amies ou de parents. Elles faisaient vraisemblablement partie d'une culture de la misère, mais il ne faudrait pas non plus en exagérer l'importance. Une certaine aide financière des enfants envers leurs vieux parents existait assurément, mais certes pas de façon régulière, compte tenu de la situation précaire dans laquelle les enfants se trouvaient personnellement le plus souvent. Dans un procès-verbal du bureau de bienfaisance du 8º arrondissement, on mentionne l'aide de plusieurs ouvriers et ouvrières à leurs parents, quand le travail abonde, mais on souligne également que quand les ouvrières et les ouvriers sont sans ouvrage, ils ne sont plus en position de soutenir leurs parents et qu'ils s'empressent «de les faire inscrire» aux secours publics³⁴.

L'importance de la cohabitation des veuves et des veufs avec leurs enfants n'est pas facile à évaluer. Il semble cependant qu'elle ait été un phénomène peu répandu, du moins à partir de statistiques partielles de recensement. Par exemple, dans le 5^e arrondissement en 1831, 1841 et 1846, le nombre des veuves chefs de ménage, c'est-à-dire n'habitant pas chez leurs enfants et subvenant à leurs besoins, oscille entre 3 700 et 4 200. Seulement 805 sont à la charge de leur famille en 1831 et 656 en 1846, soit en moyenne autour de 15 % ³⁵. En faisant l'hypothèse, certes à confirmer par des données plus complètes, que ces proportions sont applicables à toutes les veuves parisiennes et que 67 % des veuves ont plus de 50 ans ³⁶, on obtiendrait, pour les mêmes années, entre 11 400 et 15 400 veuves chefs de ménage, et de 3 000 à 4 000 à charge de leur famille. De plus, il est assez probable qu'une bonne partie de ces dernières appartenaient plutôt aux familles aisées, laissant à elles-mêmes la très grande majorité des plus démunies.

Malgré la solidarité et l'entraide, on peut donc affirmer que la solitude et toute la difficulté de vivre qu'elle pouvait impliquer étaient le lot d'une large

Archives de l'Assistance publique, Fosseyeux 95, Liasse 6, Registre 5, procèsverbal de la réunion du bureau de charité du 8^e arrondissement du 15 janvier 1830.

^{35.} Archives de Paris, VD6 313/3.

^{36.} Dans les recensements de 1836 et de 1851 pour lesquels nous disposons de l'âge de la population mis en corrélation avec l'état civil, on voit que 67 % des veuves ont plus de 50 ans.

proportion des Parisiennes âgées. Tout n'est-il pas en effet difficile pour de vieilles femmes pauvres «à une époque où le moindre geste de la vie quotidienne pose un problème matériel: disposer d'eau, de bois pour se chauffer et faire la cuisine, se nourrir» (Fauve-Chamoux 1986: 303). Le long silence qui a entouré leur situation commence à peine à être rompu. Souhaitons que les historiens et les historiennes leur rendent la parole après plus d'un siècle.

Christine Piette Département d'histoire Université Laval

RÉFÉRENCES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE À PARIS

1862 Renseignements statistiques sur la population indigente de Paris d'après les recensements depuis l'An X jusqu'au 31 décembre 1861. Paris, Paul Dupont.

ANNALES DE DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE

1981 «La femme seule», numéro spécial.

BIGOT DE MOROGUES

Du paupérisme, de la mendicité et des moyens d'en prévenir les funestes effets. Paris, Dondey-Dupré.

BLOM, Ida

1987 «The History of Widowhood: A Bibliographic Overview», *Journal of Family History*, 16, 2: 191-210.

BOIS, Jean-Pierre

1989 Des vieux de Montaigne aux premières retraites. Paris, Fayard.

BOURDELAIS, Patrice

40 «Le poids démographique des femmes seules en France (deuxième moitié du XIX es siècle)», Annales de démographie historique: 215-229.

1993 L'âge de la vieillesse. Paris, Éditions Odile Jacob.

BREUIL, Henri

1909 L'assistance aux vieillards à Paris de 1789 à 1905. Paris, Henri Jouve.

BUREAU DE BIENFAISANCE DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

1834 Compte moral et administratif de l'exercice 1842. Paris, Imprimerie de Guiraudet et Jouanet, Archives de l'Assistance publique, C2015.

BUREAU DE BIENFAISANCE DU 5º ARRONDISSEMENT

1833 Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 1834 et compte rendu administratif pour l'exercice 1833. Paris, Huzard, Archives de l'Assistance publique, C2396.

BURET, Eugène

1840 De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France. Paris, Paulin.

CANFORA-ARGANDONA, Elsie et Roger-H. Guerrand

1976 La répartition de la population, les conditions des ouvriers à Paris au 19^e siècle. Paris, Centre de sociologie urbaine.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

1851 Statistique de l'industrie à Paris résultant de l'enquête faite par la Chambre de Commerce pour les années 1847-48. Paris, Chambre de commerce de Paris.

CHESNAIS, Jean-Claude

1986 La transition démographique, étapes, formes, implications économiques. Paris, PUF (Travaux et documents, 113).

CORBIN, Alain

1978 Les filles de noce: misère sexuelle et prostitution (19-20^e siècles). Paris, Aubier-Montaigne.

DAUBIÉ, Julie-Victoire

1869-1870 La femme pauvre au dix-neuvième siècle. 2^e éd., Paris, Thorin.

DAUMARD, Adeline

1958 «Paris et les archives de l'Enregistrement», Annales ESC, 13, 2: 289-304.

1963 La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848. Paris, SEVPEN.

DAVID, Hélène

1994 «Les femmes vieillissantes au travail et à la retraite dans la littérature scientifique», *Recherches féministes*, 7, 2: 145-155.

DUMONS, Bruno et Gilles Pollet

1985 «Femmes retraitées au début du siècle», *Pénélope*, 13: 23-29.

DUPÂQUIER, Jacques et al. (dir.)

1981 Mariage et remariage dans les populations du passé. Londres, New York, Toronto, Sydney, San Francisco, Academic Press.

DUPRAT, Catherine

1991 Le temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la monarchie de Juillet. Pensée et action. Thèse présentée pour le doctorat d'État, Paris, Université de Paris 1.

FARGE, Arlette et al. (dir.)

1984 *Madame ou mademoiselle? Itinéraires de la solitude féminine, XVIII^e-XX^e siècle.* Paris, Arthaud-Montalba.

FAUVE-CHAMOUX, Antoinette

1986 «La femme seule, une réalité urbaine: l'exemple de Reims au début du XIX^e siècle», *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, 101: 295-305.

FRÉGIER, Honoré-Antoine

1839 Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures. Paris, Baillière.

GÉRANDO, Joseph Marie de

1839 De la bienfaisance publique. Paris, J. Renouard.

GUTTON, Jean-Pierre

1988 Naissance du vieillard. Paris, Aubier.

HAREVEN, Tamara K. et al. (dir.)

1982 Aging and Life Course Transitions: An Interdisciplinary Perspective. New York, The Guilford Press.

HARSIN, Jill

1985 Policing Prostitution in Nineteenth Century Paris. Princeton, Princeton University Press.

JOURNAL OF FAMILY HISTORY

1984 «Spinsters», 9, 4, numéro spécial.

JURATIC, Sabine

4. «Solitude féminine et travail des femmes à Paris à la fin du XVIII^e siècle», Mélanges de l'école française de Rome, 2, 99 : 879-900.

LASLETT, Peter

1977 «The History of Aging and the Aged», in Peter Laslett (dir.), Family Life and Illicit Love in Earlier Generation: Essays in Historical Sociology. Cambridge, Cambridge University Press: 174-213.

MINOIS, Georges

1987 Histoire de la vieillesse en Occident de l'antiquité à la renaissance. Paris, Fayard.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DES DOUZE BUREAUX DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE PARIS; PRÉSENTÉES AU CONSEIL GÉNÉRAL DES HOSPICES, DANS LA SÉANCE DU 10 MAI 1837

1837 Paris, Huzard, Archives de l'Assistance publique, C2025.

PÉNÉLOPE

1985 «Vieillesses des femmes», 13, numéro spécial.

PIETTE, Christine

1992 «La misère à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle: une critique des statistiques officielles», Annales canadiennes d'histoire/Canadian Journal of History, 27: 235-275.

POUTHAS, Charles

1956 La population française pendant la première moitié du XIX^e siècle. Paris, PUF (Travaux et documents, 25).

PROCACCI, Giovanna

1993 Gouverner la misère. La question sociale en France 1789-1848. Paris, Seuil.

RATCLIFFE, Barrie M.

"Suicides in the City: Perceptions and Realities of Self-Destruction in Paris in the First Half of the Nineteenth Century", Historical Reflections/Réflexions historiques, 18, 1: 1-71.

RECHERCHES STATISTIQUES SUR LA VILLE DE PARIS ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

1833 Paris, Imprimerie royale, I.

1860 Paris, Imprimerie impériale, VI.

RIGAUDIAS-WEISS, Hilde

1936 Les enquêtes ouvrières en France entre 1830 et 1848. Paris, Félix Alcan.

ROMON. Christian

1982 «Le monde des pauvres à Paris au XVIII e siècle», Annales ESC, 37, 4: 730.

RUSSELL, Cherry

1987 «Ageing as a Feminist Issue», Women's Studies International Forum, 10, 2: 125-132.

SEGALEN, Martine

"Mentalité populaire et remariage en Europe occidentale", in Jacques Dupâquier et al. (dir.), Mariage et remariage dans les populations du passé. Londres, New York, Toronto, Sydney, San Francisco, Academic Press: 67-81.

SIMON, Jules

1891 L'ouvrière. 9e éd., Paris, Hachette.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE

1901-1902 Statistique annuelle du mouvement de la population. Paris, Imprimerie nationale.

STEARNS, Peter

1980 «Old Women: Some Historical Observations», *Journal of Family History*, 5, 1: 44-58.

1977 Old Age in European Society. New York, Holmes and Meier.

TROYANSKI, David G.

1992 Miroirs de la vieillesse en France au siècle des Lumières. Paris, Éditions Eshel.

VALLIN, Jacques

1988 «Durée de vie: les femmes creusent l'écart», Population et sociétés, 229: [1-4].

VICINUS, Martha

1985 Independant Women. Work and Community for Single Women, 1850-1920. Chicago et Londres, The University of Chicago Press.

WALKOWITZ, Judith

1980 Prostitution in Victorian Society: Women, Class and the State. New York, Cambridge University Press.